



RECIF

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
DES COPROPRIÉTÉS EN FRANCE

porté par
Ile-de-France Energies

Vous souhaitez contribuer
à l'amélioration de l'habitat
de votre territoire, lutter contre
les précarités énergétiques
et les émissions de gaz à effet
de serre ?

**Ile-de-France Energies
vous accompagne !**

Rénovation énergétique
des copropriétés,
**engagez-vous
avec RECIF !**



La rénovation énergétique, c'est aussi l'affaire de votre parc privé

Les collectivités ont leur rôle à jouer pour favoriser la rénovation des copropriétés

Le parc privé représente un important gisement en matière d'économies d'énergie qu'il est primordial de ne pas négliger.

Vous agissez déjà pour la rénovation de votre parc de logements publics. Elargissez votre champ d'intervention aux copropriétés.

La copropriété, une entité complexe à mobiliser

En copropriété, toute prise de décision passe par un collectif d'habitants aux intérêts multiples et souvent divergents représenté par le conseil syndical et le syndic. Il faut pour chaque projet s'adapter aux envies et aux moyens financiers de chacun des copropriétaires.

Ce mode de fonctionnement est bien souvent un frein à la réalisation d'interventions ambitieuses, notamment en matière de rénovation.

En Ile-de-France, il existe

15 000
COPROPRIÉTÉS
de plus de 50 lots

10 000
d'entre elles
ont **PLUS DE 25 ANS**

86 %

DES COPROPRIÉTÉS FRANÇAISES
ont une **situation financière**
leur permettant d'envisager
une **rénovation énergétique**
selon des outils classiques.

Pourquoi encourager la rénovation énergétique des copropriétés sur votre territoire ?

- Pour **embellir votre commune et valoriser son patrimoine immobilier** ;
- Pour améliorer la **qualité de vie de vos habitants et leur confort thermique** ;
- Pour lutter contre la **précarité énergétique** ;
- Pour participer au **développement économique** en créant de l'emploi local ;
- Pour **réduire les émissions de gaz à effet de serre**.

RECIF vous propose

Nous analysons la situation du parc de vos copropriétés

Avec le programme RECIF, vous avez l'occasion de mieux connaître votre parc privé et les opportunités de rénovation qu'il renferme.

Sur votre demande, **une analyse complète des copropriétés de votre territoire** (nombre, taille, année de construction, étiquette énergétique, syndicats concernés, taux d'impayé, niveau de dégradation, etc.) sera réalisée gratuitement : c'est un précieux outil d'aide à la décision pour guider vos politiques en matière d'habitat et d'énergie, et agir en ciblant les copropriétés prioritaires.

Nous menons une campagne d'information et de sensibilisation clé en main auprès des habitants

RECIF vous permet de **sensibiliser les copropriétaires et gestionnaires de syndicats de votre territoire** en leur envoyant à chacun un courrier d'information personnalisé, signé par votre collectivité, pour les informer des nombreux atouts de la rénovation énergétique.

Nous coordonnons et finançons des événements

Avec RECIF, vous bénéficiez d'une aide dans l'organisation d'événements locaux autour de la rénovation énergétique des copropriétés.

- **Soirées d'information** sur la rénovation des copropriétés
- **Visites** de copropriétés rénovées
- **Evénements** autour du MOOC "Réno Copro"
- **Formations** à destination des gestionnaires de syndicats.

RECIF est déployé en partenariat avec l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement d'Ile-de-France (IAU) et les Agences locales de l'Energie et du climat (ALEC) et les Espaces Info Energies (EIE). Le programme a été sélectionné par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire pour être entièrement financé par les Certificats d'économie d'énergie.



Motivés par la rénovation énergétique ?

Vous êtes représentant d'une collectivité et souhaitez mobiliser votre territoire en faveur de la rénovation énergétique du parc privé ?

RECIF est la solution ! Pour vous engager dans le programme RECIF et bénéficier des actions proposées, nous vous invitons à signer une **charte d'engagement**.



"Une charte d'engagement, pour quoi faire ?"

> Co-signée par votre EPCI/EPT ou votre commune et Ile-de-France Energies, la charte d'engagement RECIF est un document qui formalise votre engagement dans le programme et votre soutien à la promotion de la rénovation énergétique du parc privé sur votre territoire.



Contactez-nous !

Vous êtes intéressé par le programme RECIF? Vous souhaitez commander une analyse du parc de copropriétés de votre territoire? ou en savoir plus?

Pour cela, plusieurs solutions :



Remplissez le formulaire de contact ci-joint et renvoyez-le nous.



Contactez-nous :
Ile-de-France Energies
90-92 avenue
du Général Leclerc
93500 Pantin.
recif@idf-energies.fr
0183653650



Rendez-vous sur notre site web :
recif-copro.fr



Rapprochez-vous de votre ALEC locale (celle-ci est déjà partenaire d'Ile-de-France Energies)

